

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL:08 36 29 11 11 OU www.infogreffe.fr

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DU MAINE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES
MORANDIERES "
53810 CHANGE

V/REF :

N/REF : 76 B 88 / 2005-A-128

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 21/01/2005,

P.V. du conseil de surveillance du 08/07/2004
- Modification du directoire - conseil de surveillance

Concernant la société

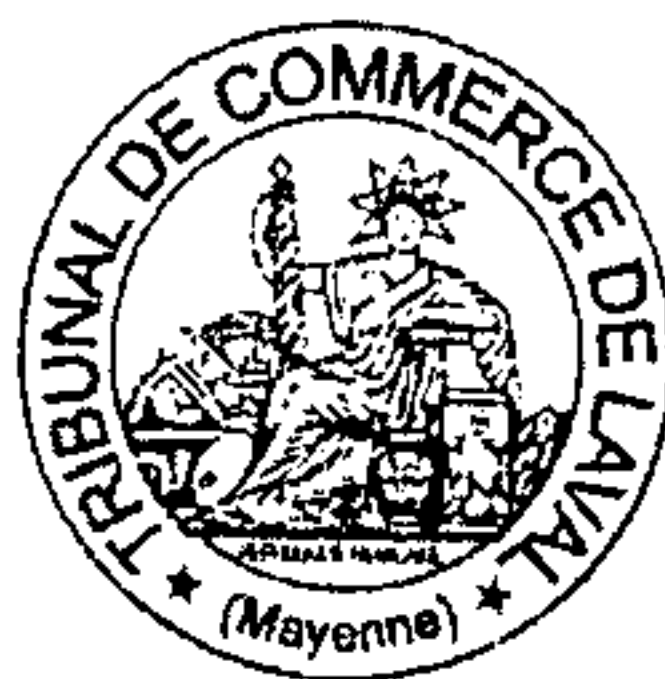
SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DU
MAINE
Société anonyme à directoire
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "
53810 CHANGE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-128 le 21/01/2005

R.C.S. LAVAL 308 636 737 (76 B 88)

Fait à LAVAL le 21/01/2005,

Le Greffier



SOFIDEM
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 80.000 Euros
Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités " Les Morandières "
53810 CHANGE
RCS LAVAL B 308 636 737

-:-:-

CONSEIL DE SURVEILLANCE

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2004**

-:-:-

L'an deux mil quatre,
Le 8 juillet à 10 heures,

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président, Monsieur Jean-Paul NOURY.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Paul NOURY, Président.
- La société ARPEGE SOLUTIONS, représentée par Mr Philippe NOURY
- Monsieur Pierre RENAUDIN

Monsieur Marc DHERBEY est absent.

Il est constaté qu'au moins deux des Conseillers composant le Conseil sont présents et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à ce Conseil : Messieurs Joël BOISGONTIER, Joseph BRUNEAU et Marc CHEMINEAU, Membres du Directoire.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

.... /

. Démission de Monsieur Marc DHERBEY

V – DÉMISSION DE MONSIEUR MARC DHERBEY

Il est rappelé que Monsieur Marc DHERBEY avait présenté sa démission du Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale du 22 avril 2004 mais avait accepté de rester en place jusqu'à l'acceptation de cette démission par le Conseil de Surveillance.

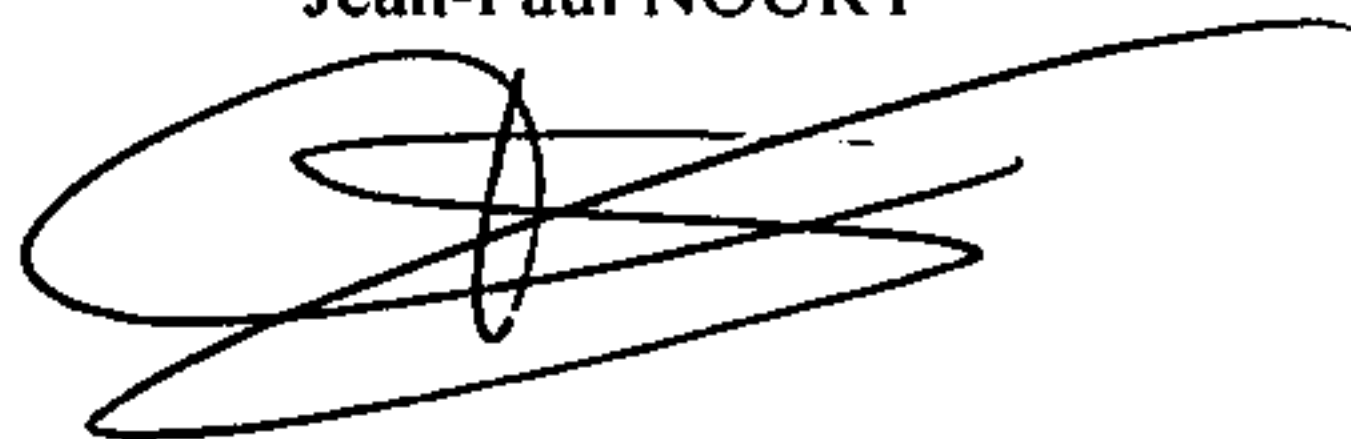
Le Conseil prend acte et accepte la démission de Monsieur Marc DHERBEY à compter de ce jour. Il décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement dans l'immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un membre du conseil de surveillance.

Le Président
Jean-Paul NOURY

Un membre



COPIE CERTIFIÉE CONFORME